

CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 12 décembre 2019

COMPTE RENDU

Présents : MM. G. BEAUZETIER, A. BARRIERE, N. ANDRIEUX, J. WASYLEZUCK, A. GILARDIE, P. AGARD, J. ARNAUDON, R. BRUINAUD, A. DUQUEYROIX, J. GIRARDIE, T. MARSHALL, M.T. RICHARD.

Absents excusés : J-C. BOYER, AS. PLATEAU.

Le conseil municipal de la Commune de Busserolles dûment convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni en session ordinaire le 12 décembre 2019 à 20 heures 30, à la Mairie de Busserolles sous la Présidence de Monsieur le Maire G. BEAUZETIER. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : J. WASYLEZUCK

ORDRE DU JOUR

1	Panneaux de sortie de Périgord Farine
2	Dénomination des voies - liste des voies et des chemins
3	Participation financière : spectacle des enfants de l'école élémentaire de Busserolles
4	Participation financière : voyage pédagogique du collège de Piégut-Pluviers
5	Décision modificative n°5 - virements de crédits
6	Nouvelle compétence à la CCPN : Maison France Service
7	Demande de subvention au titre des amendes de police - radar pédagogique
8	Point sur les travaux en cours
9	Questions diverses

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- ✓ Levée de prescription quadriennale
- ✓ Demande de remboursement à la CCPN

L'ordre du jour étant arrêté, le conseil peut valablement délibérer.

Le Maire ouvre la séance à 21h00

1- PANNEAUX DE SORTIE DE PERIGORD FARINE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de mettre en place des panneaux signalétiques à la sortie de l'usine Périgord Farine et au carrefour de Lacaud afin de permettre aux routiers de ne plus emprunter les voies qui leurs sont interdites, à savoir :

- Sortie d'usine : 1 panneau d'interdiction aux poids lourds,
- Sortie d'usine : 1 panneau directionnel indiquant la route départementale n°699,
- Carrefour Lacaud : 1 panneau directionnel pour envoyer les poids lourds au carrefour de Lacaujamet / Busserolles.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout devis pour l'opération susvisée,
- **Dit** que les dépenses seront imputées à l'article 21578.

2- DENOMINATION DES VOIES - LISTE DES VOIES ET DES CHEMINS

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Aussi, pour information, les noms des villages seront conservés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** la création des voies libellées suivantes :

Allée des Jasmins	Impasse des Physalis
Chemin de Graffeuil	Impasse des Pruniers
Chemin des Abricotiers	Impasse des Tamariniers
Chemin des Aulnes	Impasse des Troènes
Chemin des Bambous	Lotissement des Catalpas
Chemin des Caféiers	Passage des Kumquats
Chemin des Cèdres	Passage des Pêcheurs
Chemin des Citronniers	Place des Buis
Chemin des Davidias	Place des Magnolias
Chemin des Genêts	Place du 19 mars 1962
Chemin des Genévriers	Route des Acacias
Chemin des Griottiers	Route des Arbousiers
Chemin des Guis	Route des Aubépines
Chemin des Houx	Route des Bananiers
Chemin des Merisiers	Route des Blés
Chemin des Nashis	Route des Bouleaux
Chemin des Néfliers	Route des Charmes
Chemin des Noisetiers	Route des Châtaigniers
Chemin des Noyers	Route des Chênes
Chemin des Orangers	Route des Cocotiers
Chemin des Papayers	Route des Cyprès
Chemin des Parasoliers	Route des Eglantiers
Chemin des Pins	Route des Epicéas
Chemin des Savonniers	Route des Eucalyptus
Chemin des Sorbiers	Route des Fraisiers
Chemin des Tecks	Route des Frênes
Chemin des Thuyas	Route des Fusains
Chemin des Trembles	Route des Grenadiers
Chemin des Vinaigriers	Route des Groseilliers
Chemin des Viornes	Route des Hêtres
Chemin des Yuccas	Route des Lavandes
Impasse des Albizzias	Route des Lilas
Impasse des Althéas	Route des Mandariniers
Impasse des Avocats	Route des Marronniers
Impasse des Cognassiers	Route des Mélèzes
Impasse des Daturas	Route des Nordmanns
Impasse des Ficus	Route des Palmiers
Impasse des Figuiers	Route des Peupliers
Impasse des Glycines	Route des Platanes
Impasse des Hortensias	Route des Poiriers
Impasse des Kakis	Route des Pommiers
Impasse des Mimosas	Route des Pyracanthes
Impasse des Muscadiers	Route des Sapins

Route des Saules
 Route des Sureaux
 Route des Thyms
 Route des Tilleuls
 Route des Vignes
 Rue des Alisiers
 Rue des Amandiers
 Rue des Camphriers
 Rue des Cassissiers
 Rue des Epinettes
 Rue des Erables
 Rue des Jacquiers
 Rue des Nectariniers

Rue des Ormes
 Rue des Seringats
 Rue des Sophoras
 Rue des Tulipiers
 Ruelle des Kiwis
 Ruelle des Mirabelliers
 Voie des Căpriers
 Voie des Cerisiers
 Chemin des Lauriers
 Rue des Ifs
 Rue des Hennés
 Rue des Caoutchoucs

3- PARTICIPATION FINANCIERE - SPECTACLE DE NOËL A L'ECOLE PRIMAIRE DE BUSSEROLLES

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil le coût du spectacle de Noël prévu pour les élèves de l'école primaire de Busserolles s'élevant à 860€.

Il propose que ces frais soient pris en charge par la commune à hauteur de 20€ par enfant soit 480€ (24 enfants x 20€ = 480€).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de prendre en charge le coût du spectacle à hauteur de 480€,
- **Dit** que cette somme figurera au compte 6232 du budget 2019,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

4- PARTICIPATION FINANCIERE - COLLEGE LES MARCHES DE L'OCCITANIE A PIEGUT-PLUVIERS

Par courrier en date 15 novembre 2019, Madame la Principale du Collège « les Marches de l'Occitanie » à Piégut-Pluviers nous sollicite une participation financière dans le cadre du voyage pédagogique en Angleterre du 11 au 16 mai 2020 pour 3 élèves.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une aide financière fixée à 75€ par élève et par an et que ce montant soit perçu directement par les familles sur présentation d'un justificatif.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** d'accorder une aide de 75€ par élève participant aux voyages scolaires organisés par le Collège « les Marches de l'Occitanie » à Piégut-Pluviers, en Angleterre du 11 au 16 mai 2020,
- **Dit** que le montant de l'aide s'élèvera à un coût total de 225€ et qu'il sera inscrit au budget primitif 2020,
- **Décide** que ladite somme soit versée directement aux familles sur présentation d'un justificatif de présence fourni par le Collège.

5- DECISION MODIFICATIVE N°5 - VIREMENTS DE CREDITS

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
 Vu le budget prévisionnel de l'année 2019 de la Commune de Busserolles,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de prendre la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Borne incendie		
<i>c/21568 - Autre matériel et outillage d'incendie...</i>	- 1 809,82	
<i>c/2188 - Autres immobilisations corporelles</i>	+ 1 809,82	
Panneaux PERIGORD FARINE		

<i>c/21578 Op. 201905 - Autre matériel et outillage de voirie</i>	- 500	
<i>c/21578 - Autre matériel et outillage de voirie (Hor Op)</i>	+ 500	
Réfection du pont de Ludiéras		
<i>c/21578 Op. 201905 - Autre matériel et outillage de voirie</i>	- 600	
<i>c/2315 Op. 201903 - Installation et outillage technique</i>	- 502,79	
<i>c/2138 - Autres constructions</i>	+ 1 102,79	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** la décision modificative présentée ci-dessus et charge Monsieur le Maire de son exécution

6- NOUVELLE COMPETENCE A LA CCPN : MAISON FRANCE SERVICE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour améliorer le dispositif des Maisons de service public (MSAP) déjà présent sur le territoire dans les communes de Javerlhac, Saint-Pardoux-la-Rivière et Piégut-Pluviers, la Communauté de communes du Périgord Nontronnais envisage de proposer une maison de service au public labellisée « France Service ».

Sous réserve de respecter certaines contraintes définies par le gouvernement, cette structure pourra bénéficier d'une contribution de l'Etat et de ses partenaires à raison de 30 000€ / an.

La compétence « Maison de service au public » relevant des compétences optionnelles dévolues aux communautés de communes, il convient d'ajouter aux statuts de la CCPN le paragraphe suivant : « 2.5 Création et gestion de maisons de services au public afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. »

Vu la délibération CC-DEL-2019-126 de la CCPN portant ajout d'une compétence optionnelle « Maison France Service »,

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'ajout de ladite compétence.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité (10 abstentions / 1 contre / 1 pour : MM. G. BEAUZETIER _ en cas de partage égal des voix, la voix du maire est prépondérante) :

- **Approuve** le projet de modification des compétences optionnelles de la CCPN.

7- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10000 habitants.

Il propose de solliciter une aide auprès du Département de la Dordogne au titre de la répartition des amendes de police pour l'acquisition suivante :

- Radar pédagogique sur la RD88 au village de Nanteuil pour un montant de 3 248 € HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne au titre de la répartition des amendes de police pour l'opération susvisée.

8- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Les travaux du « fer à cheval » au Buisson se terminent.

Concernant les travaux d'accessibilité à la mairie, les travaux ont été repoussés jusqu'au mois de Février 2020.

* - LEVEE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale,

Vu le cambriolage de l'ancien local des agents techniques entre le 14 et 17 avril 2012 impliquant le vol du matériel communal et la dégradation du local,

Considérant la facture de fournitures relative à la réfection du local sinistré d'un montant de 476,96€ dressée par l'entreprise Jean-Patric JULLIEN le 27 décembre 2012, réceptionnée le 29 novembre 2019, soit au-delà du délai de prescription quadriennale,

Considérant que la règle de la prescription quadriennale ne permet pas de régler ladite somme aujourd'hui et que seule une décision de l'assemblée délibérante permet de lever la prescription quadriennale, et ce de façon discrétionnaire,

Il est proposé au conseil municipal de lever la prescription quadriennale entachant le paiement de la facture d'un montant de 476,96€ relative aux fournitures de réparation du local sinistré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de lever la prescription quadriennale entachant le paiement de la facture d'un montant de 476,96€ relative aux fournitures de réparation du local sinistré,

** - DEMANDE DE REMBOURSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD NONTRONNAIS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil l'acquisition par la commune de panneaux signalétiques de l'usine Périgord Farine sur la voie intercommunale n° VIC 317-BU.

Il propose de solliciter la communauté de communes du Périgord Nontronnais pour le remboursement des panneaux s'élevant à 495,90 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le remboursement de l'acquisition susvisée auprès de la communauté de communes du Périgord Nontronnais.

9- QUESTIONS DIVERSES

❖ Travaux d'Intérêts Généraux

Pour rappel, la commune de Busserolles a signé en février 2018 une convention avec le tribunal de grande instance de Périgueux dans le cadre de l'accueil de personnes devant exécuter des travaux d'intérêt généraux. A cet effet, nous accueillons une personne courant janvier 2020, qui sera accompagné de nos agents techniques sur une courte période.

❖ FOLIA MUSICA

En concert le 12 Juillet 2020 à 16h00 à l'église de Busserolles.

❖ Achat chemin

Le projet d'achat du chemin de Leyméronie est annulé.

❖ Loyer du logement au bâtiment de l'agence postale

De nouveaux locataires prennent possession du logement sis à la Poste de Busserolles, il convient à cet effet de préparer un bail à usage d'habitation pour un loyer de 350€ par mois, charges comprises.

❖ **Réflexion sur les travaux futurs**

Il convient de faire le point avant le 30 janvier 2020 sur les opérations à programmer dans le cadre des demandes de subvention au titre de la DETR.

❖ **Concours villes et villages étoilés**

L'édition 2019/2020 du concours national Villes et Villages Étoilés, organisé par l'ANPCEN (association nationale de protection du ciel et de l'environnement nocturnes), est officiellement lancée. Aussi, Madame LAVANDIER Audrey souhaiterait s'occuper de la démarche avec l'assistance du comité villes et Villages Etoilés et le PNR Périgord-Limousin.

Les inscriptions étant ouvertes jusqu'au 30 avril 2020, la mairie de Busserolles prendra sa décision de participer à ce concours ultérieurement.

❖ **TELETHON 2019**

Nathalie ANDRIEUX rappelle que les beignets sont financés pour moitié par la Commune et pour moitié par le Comité des fêtes. Elle remercie toutes celles et ceux qui ont permis le bon fonctionnement de la distribution des beignets ainsi que toutes les personnes qui par leur achat ont permis de récolter la somme de 810€, versée dans son intégralité au TELETHON.

❖ **Budget Participatif de la Dordogne**

Le dépouillement et la proclamation des résultats du premier Budget participatif Dordogne-Périgord se sont déroulés lundi 16 décembre 2019, au Centre départemental de la Communication à Périgueux.

Il y a au total 53 projets lauréats, dont le projet d'acquisition d'un minibus pour les jeunes sportifs AS Nontron Saint-Pardoux 36 000€ ainsi que le projet de reconstitution de la forge royale à Javerlhac-la-Chapelle-Saint-Robert 36 000€, pour le canton Périgord Vert Nontronnais.

Le Président Germinal PEIRO a salué le succès de l'opération et a d'ores et déjà annoncé le renouvellement de ce dispositif en 2020.

Nathalie ANDRIEUX, tient à remercier les participants ayant votés pour le projet d'un air de jeux pour les 3 à 12 ans à Busserolles. Malgré les 250 votes obtenus, cela n'aura malheureusement pas été suffisant.

*Tous les membres du conseil municipal
souhaitent à chacune et à chacun de vous,
de très bonnes fêtes de fin d'année*



**La séance est levée à 23h00
La prochaine réunion se déroulera le vendredi 17 janvier 2020 à 20h30**

TABLEAU DES PRÉSENCES Jeudi 12 décembre 2019

	NOMS ET PRENOMS	SIGNATURE
1	Le Maire, BEAUZETIER Guy	
2	BARRIERE Albert	
3	ANDRIEUX Nathalie	
4	WASYLEZUCK Jacqueline	
5	GILARDIE Alain	
6	AGARD Pascal	
7	ARNAUDON Joël	
8	BOYER Jean-Charles	ABSENT EXCUSE
9	BRUINAUD Roseline	
10	DUQUEYROIX Anthony	
11	GIRARDIE Janine	
12	MARSHALL Ted	
13	PLATEAU Anne-Sophie	ABSENTE EXCUSEE
14	RICHARD Marie-Thérèse	